

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

COMMUNE D'ELANCOURT

RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FÉVRIER 2016

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE 17 FÉVRIER, LE CONSEIL MUNICIPAL S'EST REUNI EN MAIRIE SUR CONVOCATION EFFECTUÉE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2121-10 et L 2121-12 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR JEAN-MICHEL FOURGOUS, MAIRE.

Président : M. Jean-Michel FOURGOUS

Présents :

Adjoints M. Gérald FAVIER ; Mme Anne CAPIAUX ; M. Bernard DESBANS ; Mme Ghislaine MACE-BAUDOUI ; M. Thierry MICHEL ; M. Laurent MAZAURY ; M. Alain LAPORTE ; Mme Chantal CARDELEC

Conseillers M. Gilbert REYNAUD ; M. Jacques RAVION ; M. André BAUDOUI ; M. Denis LEMARCHAND ; M. Jean-Pierre LEFEVRE ; Mme Christine DANG ; Mme Nathalie TINCHANT ; Mme Michèle LOURIER ; M. Benoît NOBLE ; Mme Valérie PRADIER ; Mme Isabelle MATHE ; Mme Félicidade DE OLIVEIRA ; M. Nicolas GUILLET ; M. Friedrich CHAUVET ; Mme Anne GOVINDE ; Mme Maria BOLZINGER ; M. Michel BESSEAU (à partir de la délibération 20160009) ; M. Philippe DEVARIEUX ; Mme Gaëlle KERGUTUIL ; M. Christian NICOL ; M. Nicolas BOHER (à partir de la délibération 20160010) ; Mme Alizée JORE

Représentés :

Mme Martine LETOUBLON	donne pouvoir à Mme Chantal CARDELEC
Mme Catherine DAVID	donne pouvoir à Mme Anne CAPIAUX
Mme Colette PIGEAT	donne pouvoir à Mme Michèle LOURIER
Mme Marion CARDOSO	donne pouvoir à Mme Ghislaine MACE-BAUDOUI
M. Michel BESSEAU	donne pouvoir à M. Philippe DEVARIEUX (jusqu'à 20h30)

Absents :

M. Nicolas BOHER jusqu'à 21h15
M. Michel BESSEAU jusqu'à 20h30

L'assemblée élit pour secrétaire de séance Mme Valérie PRADIER

A 19H10, le quorum étant atteint, Jean-Michel FOURGOUS ouvre la séance.

Administration Générale

1 - Rec-20160001 Liste des décisions du Maire

DM-20150064	Clôture de la régie de recettes de la Cafétéria de la Ferme du Mousseau, clôture de la régie d'avance de dépenses de la Ferme du Mousseau, clôture de la régie d'avance pour le Service Enfance et clôture de la régie d'avance pour le Service Jeunesse	Pas d'incidences financières
DM-20150065	Avenant n° 3, Adaptation du fonctionnement de la Régie Centrale	Pas d'incidences financières
DM-20160000	Entretien et maintenance des éclairages de sécurité des bâtiments communaux	Montant maximum annuel : 45 000 € HT Contrat d'un an renouvelable 3 fois
DM-20160001	Fourniture et installation de signalétique pour les équipements sportifs	35 916 € TTC
DM-20160002	Fourniture et pose d'une main courante aux terrains de rugby au stade Guy Boniface	37 824 € TTC
DM-20160003	Fourniture d'armes et d'équipements pour la police municipale	<u>Lot n°1</u> : pistolets automatiques. Montant maximum de 25 000 € TTC, pour une durée de 3 ans. <u>Lot n°2</u> : pistolets à impulsion électrique. Montant maximum de 8 000 € TTC/an, pour une durée d'un an renouvelable 2 fois. <u>Lot n°3</u> : lanceurs de balle de défense tactique. Montant maximum de 8 000 € TTC/an, pour une durée d'un an renouvelable 2 fois. <u>Lot n°4</u> : équipements de police municipale. Montant maximum de 20 000 € TTC, pour une durée d'un an renouvelable 2 fois.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de ces décisions prises par le Maire en fonction de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Personnel

2 - 20160009 Approbation d'une décision conjointe dans le cadre du transfert de la compétence 'ordures ménagères' à l'EPCI Saint-Quentin-en-Yvelines

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

Article 1 : **CONFIRME** le transfert d'un agent, en position d'activité, affecté en totalité à l'exercice de la compétence collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés,

L'emploi concerné par ce transfert est le suivant :

- un Ingénieur principal, responsable de la collecte et du traitement des ordures ménagères,

Article 2 : **DECIDE** que ce transfert prendra effet à la date du 1^{er} mars 2016.

Article 3 : **PRECISE** que l'EPCI « SQY » remboursera à la commune la rémunération et les charges versées pour ce personnel pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 29 février 2016.

Article 4 : **AUTORISE** le Maire à signer la décision conjointe de transfert du personnel de la compétence collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés de la commune, et toutes pièces administratives et comptables correspondantes.

Article 5 : **DIT** que les crédits seront inscrits en dépenses et en recettes au budget de l'exercice 2016 de la Commune

Finances

3 - 20160010 Débat d'orientation budgétaire : information sur le contexte, les contraintes et les éléments essentiels à l'élaboration du budget primitif du budget principal 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité** par 34 votants, M. Nicolas BOHER, présent, n'ayant pas participé au vote.

Par	30	Pour
Par	4	Contre (M. Besseau, P. Devarieux, G. Kergutuïl, M. Bolzinger)

Article 1 : **PREND CONNAISSANCE** de la note de synthèse jointe en annexe,

Article 2 : **ENTEND** les informations données par le Maire concernant les orientations et l'élaboration du budget primitif du Budget Principal 2016 et **ENGAGE** un débat contradictoire sur le sujet.

Article 3 : **ADOpte** l'Orientation Budgétaire présentée.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00 .



Jean-Michel FOURGOUS
Maire d'Elancourt